

Conditions - “Offre du printemps”

Offre promotionnelle :

À l'ouverture d'un nouveau compte REEE, recevez jusqu'à 100 \$ en remise, soit

- 1) 50 \$ en remise à l'ouverture d'un nouveau compte REEE, qui sera versé au compte REEE de l'enfant
- 2) 50 \$ de remise additionnelle en optant pour des prélèvements mensuels

Dates de la promotion :

- Du 1er avril au 31 mai 2026.

Critères d'admissibilité :

Pour la bonification de 50 \$ à l'ouverture d'un compte REEE : la promotion s'applique aux personnes qui ouvrent un REEE IDEO+ entre le 1er avril et 31 mai 2026 (ci-après « Période de la promotion ») pour un nouveau bénéficiaire ou un bénéficiaire à naître. Un dépôt minimum de 50 \$ ou une mensualité minimum de 10 \$ est requis lors de l'ouverture du compte.

Pour la “bonification pour mensualités” de 50 \$: la promotion s'applique aux personnes qui ouvrent un REEE IDEO+ entre le 1er avril et le 31 mai 2026 pour un nouveau bénéficiaire ou un bénéficiaire à naître et qui optent, au moment de l'ouverture, pour des prélèvements mensuels. Une mensualité minimum de 10 \$ est requise.

Limitations :

- Un souscripteur ne peut profiter de la promotion qu'une seule fois par bénéficiaire.
- Cette promotion ne peut être jumelée avec aucune autre offre ou promotion de Kaleido ou de partenaire, exception faite de la remise offerte par Kaleido pour transfert de compte REEE.
- Cette promotion ne s'applique pas pour le personnel de Kaleido Croissance inc. et de la Fondation Kaleido, ni pour les représentants et représentantes en plans de bourses d'études et les directeurs régionaux et directrices régionales de Kaleido Croissance inc.

Versements de la bonification

Le versement d'un montant unique, soit de 50 \$ ou 100 \$ selon le cas, sera effectué par Kaleido au compte REEE du bénéficiaire au 61^e jour suivant l'ouverture du REEE si les critères d'admissibilité sont respectés. Le dépôt sera traité automatiquement par l'équipe de Kaleido.

*Kaleido Croissance inc., placeur et gestionnaire des plans de bourses d'études
promus par la Fondation Kaleido.*